

VU LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*,
L.N.-B., 2004, ch. S-5.5.

ET DANS L'AFFAIRE DE

CACHE METALS RRSP INC., aussi appelée CACHE METALS INC., ou CACHÉ PRECIOUS METALS INC., ou CACHE PRECIOUS METALS INC.

(partie intimée)

EXPOSÉ DES ALLÉGATIONS

(des membres du personnel de
la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick)

1. L'adresse postale d'entreprise de Cache Metals RRSP inc. (aussi appelée Cache Metals inc., Caché Precious Metals inc. ou Cache Precious Metals inc.) (« Cache Metals ») est le 166, chemin Davenport, Toronto (Ontario). Cache Metals n'est pas inscrite pour effectuer le commerce des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick et n'a déposé ni prospectus ni déclaration de placement avec dispense à la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (la « CVMNB »).
2. À un certain moment, à la mi-janvier 2012, un résident du Nouveau-Brunswick (le « résident du Nouveau-Brunswick ») a reçu un appel à l'improviste (« appel initial ») d'un homme représentant Cache Metals. Le résident du Nouveau-Brunswick a été sollicité par l'appelant pour investir dans l'argent (métal). L'appelant a employé des tactiques de vente sous pression pour tenter de convaincre le résident du Nouveau-Brunswick à investir.
3. L'appelant a dit au résident du Nouveau-Brunswick qu'il pouvait obtenir un rendement potentiel de 300 % sur une période approximative de trois ans et qu'il devrait sauter sur l'occasion et investir tout de suite.
4. Lors d'un autre appel, vers le 18 janvier 2012, l'appelant a informé le résident du Nouveau-Brunswick que le cours de l'argent avait grimpé et qu'une banque suisse avait affirmé que le cours allait doubler dans les trois à six mois suivants.
5. Le résident du Nouveau-Brunswick a reçu par courriel une trousse d'information de la part de Cache Metals. Cette trousse comprenait :
 - un formulaire de demande d'ouverture de compte;
 - un tableau de valeur de l'or et de l'argent;
 - des notes internes;
 - un prétendu communiqué de presse de Cache Metals.

6. Les représentants de Cache Metals continuent d'appeler le résident du Nouveau-Brunswick régulièrement et laissent des messages sur sa boîte vocale s'il ne répond pas.
7. Le résident du Nouveau-Brunswick reçoit encore fréquemment des courriels de Cache Metals.
8. Les sollicitations faites par les appelants au nom de Cache Metals constituent des opérations sur valeurs mobilières au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.N.-B. 2004, ch. S-5.5 (la « Loi sur les valeurs mobilières »). Cache Metals n'a jamais été et n'est actuellement pas inscrite pour effectuer des opérations sur valeurs mobilières et n'a déposé ni prospectus ni déclaration de placement de dispense. Par conséquent, Cache Metals contrevient à l'article 45 et au paragraphe 71(1) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.
9. En vue d'effectuer une opération sur valeurs mobilières, Cache Metals s'est prononcée sur la valeur future des placements, ce qui constitue une infraction au paragraphe 58(2) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Redressement demandé

10. Les membres du personnel demandent le redressement suivant :
 - À la suite d'une audience en l'espèce, qu'une ordonnance soit rendue en vertu des alinéas 184(1)c) et 184(1)d) :
 - o interdisant à la partie intimée d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières de façon permanente ou pendant la période que la Commission estime appropriée;
 - o interdisant toute opération sur les valeurs mobilières offertes par la partie intimée de façon permanente ou pendant la période que la Commission estime appropriée;
 - o portant que toute exemption prévue par le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ne s'applique pas à la partie intimée de façon permanente ou pendant la période que la Commission estime appropriée.

FAIT dans la municipalité de Saint John le 2 mars 2012.

« original signé par »

Marc Wagg

Procureur des membres du personnel de la Commission

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Téléphone : 506-658-3020

Télécopieur : 506-643-7793

marc.wagg@nbsc-cvmnb.ca